



## SCA - obligation présenter devis AG

-----  
Par Claudhynne

Bonjour,

Depuis peu secrétaire d'une SCA (terrain de camping)de 100 associés, je me pose la question de savoir si on doit soumettre à l'approbation d'une AG, le choix, par les membres du CA de gestion, d'un devis de réparation, le montant étant conséquent : autour de 18 000 euros ? Ou bien, peut-on, plus simplement, en informer par courrier les associés ?

Je vous remercie de votre réponse.